# Annexe 51-31 du Livre V de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie

# Annexe à l'article R. 5132-69

Historique:

Créé par : Arrêté n° 2022-2981/GNC du 21 décembre 2022 modifiant le livre V de la partie règlementaire de l'ancien code de la santé publique

JONC du 30 décembre 2022 Page 1599

applicable en Nouvelle-Calédonie

### Liste des substances et préparations psychotropes

## Première partie

Cette partie comprend les substances ci-après énumérées ainsi que leurs sels et les préparations renfermant lesdites substances ou leurs sels.

#### Tableau III de la convention de Vienne

- Amobarbital;
- Buprénorphine;
- Butalbital;
- Cathine;
- Cyclobarbital;
- Flunitrazepam;
- Glutéthimide ;
- Pentobarbital.

## Tableau IV de la convention de Vienne

- Allobarbital;
- Alprazolam;
- Aminorex;
- Barbital;
- Bromazépam ;
- Brotizolam;
- Butobarbital;
- Camazépam ;
- Chlordiazépoxide ;
- Clobazam;
- Clonazépam ;
- Clorazépate ;
- Clotiazépam ;
- Cloxazolam;

Annexe 51-31 du Livre V de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie

- Délorazépam ;
- Diazépam;
- Estazolam;
- Ethchlorvynol;
- Ethinamate;
- Fencamfamine;
- Fenproporex;
- Fludiazépam;
- Flurazépam;
- Halazépam ;
- Haloxazolam;
- Kétazolam;
- Léfetamine;
- Loflazépate d'éthyle ;
- Loprazolam;
- Lorazépam;
- Lormétazépam;
- Mazindol;
- Médazépam ;
- Méprobamate;
- Mesocarbe
- Méthylphénobarbital;
- Méthyprylone ;
- Midazolam ;
- Nimétazépam ;
- Nitrazépam;
- Nordazépam;
- Oxazépam ;
- Oxazolam;
- Pémoline ;
- Phénazépam;
- Phénobarbital;
- Pinazépam ;
- Pipradrol;
- Prazépam ;
- Propylhexédrine;
- Secbutabarbital;
- Témazépam ;
- Tétrazépam ;
- Triazolam;
- Vinylbital;
- Zolpidem.

# Deuxième partie

Cette partie comprend les préparations ci-après mentionnées :

- préparations autres qu'injectables renfermant de la benzphétamine ou ses sels ;
- préparations autres qu'injectables renfermant du méfénorex ou ses sels ;
- préparations injectables renfermant de l'acide gamma-hydroxybutyrique ou ses sels.

Source : www.juridoc.gouv.nc - droits réservés de reproduction et réutilisation des données

# Troisième partie

Cette partie comprend les substances ci-après énumérées ainsi que leurs sels et les préparations renfermant lesdites substances ou leurs sels :

- zaléplone;
- zopiclone;
- butorphanol, à l'exception de ses préparations injectables.